

VOS DONNÉES PERSONNELLES

Le laboratoire utilise des systèmes informatiques (ou documents papiers ayant vocation à être numérisés) de traitement des données personnelles en vue d'exécuter et de facturer les prestations demandées. La conservation et la protection de vos données personnelles sont un enjeu majeur pour nous. L'ensemble de notre personnel et de nos sous-traitants est soumis au secret professionnel médical.

Nous enregistrons des données, dont des données personnelles limitées au strict nécessaire pour permettre la réalisation et l'interprétation de votre demande d'examen, notamment :

- Votre identité (nom de naissance, nom utilisé, prénoms, sexe biologique, date de naissance),
- Votre numéro de sécurité sociale, votre identifiant national de santé (INS)
- Votre adresse, vos coordonnées postales, votre numéro de téléphone, votre numéro de portable, votre adresse électronique,
- Les coordonnées de votre centre de sécurité sociale et de votre mutuelle,
- Les éléments cliniques pertinents (maladies connues, traitements, etc.),
- La liste des médecins que vous consultez et des établissements de santé où vous circulez,
- Les résultats des analyses que nous réalisons conformément à votre demande.

Ces données peuvent être recueillies directement (lorsque vous vous présentez au laboratoire), mais également par l'intermédiaire de votre infirmier à domicile ou de votre médecin en cas d'hospitalisation. Dans tous les cas, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès du site du laboratoire qui a enregistré et traité votre demande d'examen.

La licéité des traitements réalisés par nos laboratoires pour les données médicales repose sur les articles 9.2.h et 9.3 du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD). Ils ne requièrent pas de consentement.

Vous avez toutefois la possibilité de vous opposer à ces traitements. Dans ce cas, nous ne pourrions pas personnaliser votre compte-rendu avec des impacts probables sur la communication au médecin de vos antécédents, des valeurs de référence ou de l'interprétation des résultats.

Les renseignements nécessaires à l'établissement de la facturation des actes pratiqués ne sont transmis qu'aux organismes de sécurité sociale ainsi que, le cas échéant, aux organismes d'assurance complémentaire.

Vous pouvez avoir communication de l'information relative à la protection de vos données personnelles disponible sur le site www.biogroup.fr et auprès des secrétaires du laboratoire. Nous vous remercions d'avertir immédiatement le personnel en charge de votre dossier en cas de désaccord avec les termes exposés.



Données d'identification



Numéro d'identification national unique



Données de santé



Conservation légale

VOS DROITS

Maintenir à jour les informations et les données que nous possédons est notre objectif constant. Tout le personnel du laboratoire est à votre écoute pour corriger les erreurs ou omissions que vous constaterez sur votre dossier.

La Loi Informatique et Libertés (LIL) et le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) prévoient que toute personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition ou d'effacement sur ses données personnelles. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Délégué à la Protection des Données dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Toute demande peut être adressée :

- Par le formulaire internet : <https://securetransfert.biogroup.fr/form/acces-rgpd>
- Par courrier électronique : dpo@biogroup.fr
- Par voie postale à : Madame la Déléguée à la Protection des Données (DPO/DPD), BIOGROUP, 1 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg.

Votre demande doit impérativement être accompagnée d'une copie d'un document officiel attestant de votre identité (carte d'identité recto-verso ou passeport) et indiquer l'adresse du laboratoire BIOGROUP qui a traité votre demande d'examen. Nous nous engageons à apporter une réponse à votre demande dans les meilleurs délais.

L'autorité de contrôle désignée par la loi française est la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) que vous pouvez saisir en cas de litige dans l'exercice de vos droits ou si vous pensez que votre réclamation concerne un manquement à la LIL ou au RGPD. Vous trouverez les modalités de cette saisine sur le site internet de la CNIL : www.cnil.fr.

SOUS-TRAITANCE TRANSMISSION D'EXAMENS

Le laboratoire effectue sur place une très grande partie des examens que vous nous confiez. Toutefois certaines demandes nécessitent un appareillage ou une expertise spécifique que nous ne possédons pas. Le laboratoire confie vos échantillons et les données personnelles et médicales associées à un tiers exécutant.

(Article L6211-19 du Code de la santé publique)

Le laboratoire exécutant peut être un laboratoire du réseau Biogroup ou un laboratoire extérieur sous contrat de prestation. Les échantillons et les informations que nous transmettons à ces laboratoires sont réduits au minimum et toujours indispensables à la réalisation ou à l'interprétation de vos résultats.

La personne en charge de votre prélèvement vous informera de cette éventuelle sous-traitance, du délai de retour de vos résultats et pourra répondre à toutes vos questions concernant le choix du laboratoire exécutant.

Vous pouvez vous opposer à la transmission de vos échantillons ou de vos données au laboratoire exécutant sélectionné par votre biologiste. Mais il est possible que dans ce cas, la réalisation de vos examens ne soit plus possible.

(Article R162-17 du Code de la sécurité sociale)

VOUS POUVEZ CONSULTER CES INFORMATIONS EN SCANNANT LE QR CODE



RÉSULTATS

Nous vous proposons de recevoir vos résultats au format pdf. Vous pouvez au choix recevoir un courrier électronique accompagné du compte-rendu signé du biologiste et chiffré, ou bien demander l'ouverture d'un compte sur notre serveur de résultats où vous pourrez retrouver tous vos comptes-rendus dans un espace sécurisé. Une copie de votre compte-rendu sur papier peut vous être remis sur demande à l'accueil du laboratoire. En cas d'envoi postal, des frais de traitement administratif seront appliqués.

(Article D6211-3 du CSP)

Le dispositif « Mon Espace Santé » est en cours de déploiement sur le territoire national. Notre laboratoire participe à cette mise en place et a l'obligation d'alimenter votre dossier médical avec les résultats de vos examens. Vous ne pouvez pas vous opposer à cette transmission, sauf motif légitime dûment indiqué à votre biologiste. Si vous avez des interrogations sur le fonctionnement de ce dispositif, vous pouvez questionner votre caisse d'assurance maladie ou consulter le site www.dmp.fr.

(Article L1111-15 du CSP)

Pour certains examens (T21, génétique constitutionnelle), seul le médecin prescripteur est habilité à communiquer les résultats au patient. Dans ce cas, le laboratoire vous en informera au moment de la réalisation du prélèvement.

(Articles L1131-1-3 et R2131-2-2 du CSP)

Le laboratoire peut être amené à communiquer les résultats de vos examens aux professionnels de santé appartenant à votre équipe de soins, dont votre médecin prescripteur et les infirmiers libéraux effectuant vos prélèvements à domicile. Si vous souhaitez vous opposer à cette communication, merci d'en informer le personnel.

(Article L1110-4 et -12 du CSP)

La communication du compte-rendu au prescripteur s'effectue par voie électronique.

(Article D6211-3 du CSP)

DÉFINITION ET VALEUR DES LETTRES CLÉS EN EURO

B :	Analyse de biologie	0,26€
PB :	Acte de prélèvement sanguin effectué par un biologiste	1,92€
KB :	Acte de prélèvement microbiologique effectué par un biologiste	2,52€
KMB :	Honoraires, rémunérations et frais accessoires des médecins spécialistes	2,52€
TB :	Acte de prélèvement sanguin effectué par un technicien de laboratoire	2,52€
AMI :	Acte de prélèvement effectué par un personnel infirmier diplômé	3,15€
MAU :	Majoration pour acte unique	1,35€

INFORMATIONS DIVERSES

Il est interdit de fumer et vapoter.

Merci de mettre vos téléphones portables en mode silencieux.

Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés dans les locaux du laboratoire. Merci de votre compréhension.

Les chiens guides d'aveugle et les chiens d'assistance ne sont pas concernés par cette mesure.

La procédure de réclamation du laboratoire est disponible sur demande auprès du secrétariat et en ligne.

HONORAIRES

Notre Laboratoire de Biologie Médicale est conventionné.

Votre biologiste pratique des honoraires conformes aux tarifs de l'assurance maladie. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu des actes pratiqués.

Le tarif complet « Nomenclature des actes de biologie médicale » est disponible auprès de la Sécurité Sociale et consultable sur www.ameli.fr.

Si votre biologiste vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie (examens dits « hors nomenclature »), il doit obligatoirement vous en informer et vous communiquer le tarif applicable préalablement au prélèvement.

(Article R1111-24 du CSP)

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET SURVEILLANCE ÉPIDÉMIOLOGIQUE

Dans le cadre de sa démarche d'innovation et de recherche, votre laboratoire est susceptible d'utiliser les reliquats de vos échantillons et/ou certaines de vos données personnelles (notamment résultats d'analyses) à des fins scientifiques pour effectuer des validations de méthode ou protocoles de recherche.

(Article L1211-2 du CSP)

Les projets sont validés préalablement à leur démarrage par le comité recherche clinique et innovation qui vérifie, le cas échéant, que le responsable du projet a bien respecté ses obligations au regard de la réglementation française en vigueur. Votre anonymat est garanti car vos échantillons comme vos données seront uniquement identifiés par un code composé de vos initiales et/ou d'un numéro d'ordre.

Veuillez noter que nous ne réutiliserons jamais vos échantillons collectés dans le cadre d'une démarche d'aide médicale à la procréation (sperme, ovocyte, embryon) ou pour des analyses de génétique constitutionnelle (ADN) sans votre consentement préalable et écrit.

Le site internet Biogroup (<https://biogroup.fr/specialites/innovation-scientifique-recherche-medicale/>) détaille les projets en cours.

Vous pourrez choisir d'exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition ou d'effacement notamment en utilisant le formulaire d'opposition disponible au secrétariat ou en ligne sur <https://securetransfert.biogroup.fr/form/opposition-reutilisation-des-donnees>.

Le laboratoire participe également aux collectes d'informations épidémiologiques sur l'état de santé de la population organisées notamment par « Santé Publique France », par l'institut National du Cancer, ou par les centres nationaux de référence.

(Art. L3113-1 du CSP)